



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Centre-
Val de Loire

Affaire suivie par :
Pascal ALLILAIRE
02 38 78 85 74

pascal.allilaire@culture.gouv.fr

Références : 22/PA/RS/2240

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

DDT DE L'INDRE
8 Rue du gaz
BP 117
36200 ARGENTON-SUR-CREUSE

SATTE/ARGENTON

Date d'arrivée

N° Visa :

19 SEP. 2022

ORLEANS, le **12 SEP. 2022**

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive
Références : PARNAC (INDRE), Les Cinq Routes
PC03615022S0006
Mon courrier du 8 septembre 2022
Livre V du Code du patrimoine
P.J. : Arrêté n° 22/0609 du 12 septembre 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate

Après examen du dossier d'aménagement visé en référence, j'ai décidé que des mesures d'archéologie préventive seront mises en œuvre préalablement à la réalisation de ce projet. J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté n° 22/0609 du 12 septembre 2022, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'assortir l'autorisation que vous serez éventuellement amené à délivrer d'une mention précisant que l'exécution des mesures d'archéologie préventive prescrites est un préalable obligatoire à la réalisation des travaux, conformément à l'article R.523-17 du code du patrimoine.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me tenir informé des suites que vous réserverez à ce dossier et de me transmettre une copie de votre décision.

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Christian VERJUX